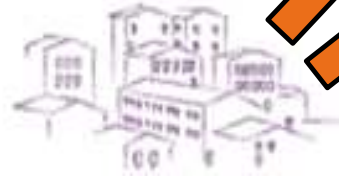


Comm' Une info

MIRABEL ET BLAONS
DÉPARTEMENT (34)



Lettre municipale de juillet 2020

Horaires d'ouverture :

Secrétariat de mairie

Lundi : 10 h – 13 h
Mardi : 14h – 16 h
Mercredi : 10 h – 13 h
Jeudi : 9 h – 11 h
Vendredi : 16 h – 18 h
Tél : 04-75-40-00-66

E-mail : cnemirabeletblacons@wanadoo.fr
Site internet : www.mirabel-et-blacons.fr

Déchetterie d'Aouste-sur-Sye

Mardi et vendredi : 14 h – 17 h
Mercredi : 9 h – 12 h/14 h – 19 h
Samedi : 9 h – 12 h/14 h – 17 h

Syndicat Mirabel-Piégros-Aouste

Du lundi au vendredi de 9 h – 12 h/14 h – 17 h
Tél : 04-75-40-06-06
E-mail : accueil@siempa.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

Une nouvelle équipe municipale

Issu des élections de mars dernier, le nouveau Conseil municipal de Mirabel et Blaons a pris ses fonctions fin mai, après la longue parenthèse du confinement, qui aura finalement servi de transition avec le mandat précédent. En grande partie renouvelée, l'équipe municipale a élu à sa tête Jean-Philippe Roche, qui prend ainsi la succession de Maryline Manen. Le nouveau maire sera entouré par Muriel Lorenzetti, adjointe en charge de la solidarité et de l'urbanisme, Nicolas Forest, adjoint aux finances et à l'éducation, et Hermine Vindry, adjointe chargée des ressources humaines, de la communication et des festivités.

Deux conseillers délégués ont également été désignés, Julien Flour pour la transition écologique et Loïca Gelin pour l'organisation de la participation citoyenne. Tous les conseillers municipaux ont été invités à s'inscrire dans les différentes commissions qui travailleront chacune dans un domaine spécifique : cadre de vie et festivités, voirie et patrimoine, solidarités...



Des commissions extra-municipales, c'est-à-dire ouvertes aux citoyens, seront ensuite mises en place afin de construire, dans la concertation, plusieurs projets au cœur de nos engagements.

Fêtes des voisins... A vos agendas !

Célébrer la fête des voisins, c'est l'occasion de se rencontrer entre habitants d'une même rue ou d'un même quartier afin de créer des liens de convivialité.

La crise du Coronavirus a obligé les organisateurs nationaux à décaler la date de la Fête des Voisins qui devait initialement se tenir le vendredi 29 mai. La nouvelle date proposée est le vendredi 18 septembre 2020. Et pour cette année, la « Fête des voisins » est renommée "Fête des Voisins Solidaires" pour célébrer ce magnifique élan de générosité et de solidarité suscité par la crise. Vous pourrez ainsi retrouver, dans un moment festif partagé, ceux avec qui vous avez été les plus « proches » durant ce confinement, vos voisins. Cette manifestation sera emblématique, non plus d'une distanciation sociale imposée, mais d'un rapprochement social choisi.

Organiser la Fête des Voisins est très simple : il suffit de le décider ! N'hésitez surtout pas à vous regrouper avec d'autres voisins pour organiser ensemble cette soirée. Et, le jour de la fête, tout le monde participe à la convivialité en apportant quelque chose à boire ou à manger (quiche, jus d'orange, etc.). Si vous n'avez encore jamais cultivé l'art du « Bien voisiner », lancez-vous ! Et que cette fête soit le point de départ d'un nouvel art de vivre ensemble.

Une cabane à livres à Mirabel et Blacons

Votre bibliothèque est surchargée ? Vous avez lu tous vos livres et vous n'avez plus rien à vous mettre sous la dent ?

Allez faire un tour à la cabane à livres ! Vous y trouverez sûrement des nouveautés et vous pourrez partager les histoires qui vous ont fait rêver !

Une cabane à livres... Comment ça marche ? Le principe est simple : c'est une petite bibliothèque publique, gratuite, où vous pouvez déposer, emprunter ou échanger des livres.

Une cabane à livres... qui s'en occupe ? C'est chacun de nous, en partageant et en respectant les ouvrages et le lieu qui les accueille.

Une cabane à livres... mais où est-elle ? Sur la place à côté du Restaurant l'Ami Rabel.



Parking du potager



Afin de supprimer les stationnements gênants le long de la RD 93 (Route de la Plaine), la commune vient de mettre en place un parking provisoire à proximité de la rivière Drôme, à quelques pas du giratoire du Murier.

Ce parking permettra un accès facile et sécurisé à la rivière par le chemin du potager. Ouvert aux habitants et aux touristes de 7h00 à 22h00 du 20 juin au 20 septembre, ce parking vous offrira la possibilité d'un temps joyeux de baignade tout en respectant la réglementation sur le stationnement et en garantissant la sécurité pour tous les usagers de la route.

Nous comptons sur votre civisme pour laisser cet espace propre et ne pas y déposer de déchets. Des poubelles sont à votre disposition, sur votre gauche, en sortant du chemin d'accès à la rivière.

Bon été à tous !

COVID-19

Notre pays et plus largement le monde entier viennent de traverser une crise sanitaire importante.

Pour lutter contre la propagation de l'épidémie de la Covid-19 et préserver la santé des Blaconnaises et des Blaconnais, la municipalité de Mirabel et Blacons s'est investie pleinement !

DURANT LE CONFINEMENT :

- La mairie a assuré la continuité du service public en instaurant une permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 et en accueillant le public dans le respect des règles sanitaires.

- Elle a maintenu un contact étroit avec sa population la plus fragile et organisé la livraison des courses pour les personnes en difficulté.

- La mairie a également imprimé et mis à disposition des administrés les attestations de déplacement dérogatoire.

A L'ISSUE DU CONFINEMENT :

- La nouvelle équipe municipale a organisé la distribution des masques en tissu fournis par la Région le samedi 16 mai 2020 à la salle polyvalente : 1 masque par personne.

- Concernant nos artisans et commerçants, le conseil municipal du 4 juin 2020 a validé le principe d'une mise en adéquation des loyers commerciaux des locaux communaux avec les pertes qu'ils ont subies. Les deux restaurants se sont vus accorder une augmentation de la superficie de leur terrasse afin d'amoinrir l'impact de l'obligation de distanciation sanitaire.

- Au niveau des écoles, les services techniques et le personnel des écoles appliquent, en concertation avec les équipes pédagogiques, les protocoles imposés pour le retour en classe. Les écoles maternelle et primaire font l'objet quotidiennement d'une désinfection assurée par le personnel.

A noter qu'aucun décès des suites de la covid 19 n'est à déplorer à ce jour sur notre commune.

Aménagement de la RD70

L'avenue du Vercors a pris un nouveau visage grâce à la création d'un trottoir côté ouest jusqu'à la sortie d'agglomération, la réalisation de deux plateaux traversants, la mise en place d'une chicane (à la demande du Département) ou l'enfouissement des réseaux aériens (opéré avec le Syndicat d'électricité). Les travaux, engagés dès le printemps 2019 et retardés pour des raisons indépendantes de la Commune, sont pour l'essentiel achevés ; quelques améliorations (dans la signalisation par exemple) sont sans doute encore à prévoir.

Ces aménagements, destinés à ralentir les véhicules, sécuriser les déplacements, des piétons en particulier, et mieux relier au centre les quartiers situés le long de cette route, devront être évalués en vue de traiter les mêmes problèmes qui se posent à d'autres entrées d'agglomération.

Usine à billes

Avancée du projet

La friche industrielle de l'usine à billes prend de la hauteur. Le bâtiment des appartements est en bonne voie, l'ossature bois est déjà bien avancée, et le bâtiment usine a été nettoyé, sa restauration va débuter.

La patience nous donnera une belle réalisation qui verra finalement la création de quatre appartements, de trois ateliers artisanaux et d'un square public.



Parole d'habitant(e)s : Initiative solidaire

Pouvez-vous vous présenter ?

Michèle, je suis arrivée dans la vallée de la Drôme il y a plus de 40 ans et j'en suis tombée amoureuse et dans ce temps là j'ai connu aussi l'Ardèche à Alba la Romaine où s'est déroulée ma vie familiale puis grand détour à Annecy puis retour dans la vallée : une belle descente de rivière depuis sa source à La Bâtie des Fonds jusqu'à Mirabel et Blacons ! Professionnellement, un de mes métiers a été de transmettre la musique sous toutes ses formes auprès des enfants en primaire. Ce goût de l'expression de soi, de la création m'anime et permet le partage et la mise en lumière des qualités de chacun.

Quant à moi, Christine, je vis dans la Drôme depuis 1975 et à Mirabel et Blacons depuis 1992. Après avoir restauré une maison aux Berthalais, il y a bien longtemps, nous avons choisi avec Paul de nous rapprocher du cœur du village. J'ai eu une vie professionnelle variée et ma dernière activité a été la fonction d'adjointe de direction à la Mission Locale. Depuis l'arrêt de ma vie active, je me suis refusée au bénévolat, pour diverses raisons et c'est le confinement qui m'a motivée à engager cette démarche, parce que je crois que l'on vit plus heureux si on partage, échange, rit ensemble que si l'on se referme sur son quant-à-soi.

Quelle est l'origine de votre initiative ?

Nous nous sommes associées avec Michèle pour donner corps à un projet en lien avec le confinement et ses lourdes conséquences : comment face à cela, développer la solidarité, le partage, la connaissance de l'autre, revisiter nos modes de consommation, le "vivre ensemble", ou notre façon d'être. Il s'agit concrètement de mettre en place un groupe de voisins, groupe de proximité, groupe de ressources, terrain possible d'un changement là où l'on habite... Comment être acteur sur son territoire, être acteur de sa vie et ne pas la subir.

Concrètement, qu'avez-vous fait ?

Nous avons rédigé une lettre d'explication, un schéma d'organisation et un sondage avec différentes rubriques. Nous sommes allées, toutes les deux, à la rencontre des habitants, dans un quartier délimité géographiquement, le quartier de Bellevue sud (choisi tout à fait arbitrairement) où nous habitons, de l'usine à billes jusqu'avant le pont côté Sud de la commune, entre l'avenue des 3 Becs et la Drôme. Nous avons toujours été très bien reçues ! Merci à chacune, chacun ! Nous avons transmis les documents en expliquant l'initiative. Cette démarche a permis de belles rencontres et nous nous sommes rendues compte du besoin essentiel pour chacun d'être en lien. Une personne a besoin qu'on lui tonde sa pelouse, ou qu'on l'aide à rédiger, ou d'être relayé(e) pour la garde de ses enfants, l'autre offre ses services pour des lectures, ou cette personne encore qui aimerait des temps festifs... Beaucoup de possibles à noter sur le questionnaire laissé et à renvoyer par mail ou dans nos boîtes aux lettres.

Nous avons décidé d'organiser une fête des voisins pour parler de tout cela et de faire une synthèse. Dommage la pluie a empêché qu'elle ait lieu mais elle est reportée au 3 juillet. Nous verrons là les idées, retours, propositions des uns et des autres et comment faire pour collecter les apports de chacun et en informer l'ensemble.

C'est un projet vivant qui ne pourra fonctionner que si chacun s'en empare, nous n'avons pas l'intention de porter seules ce projet et d'ailleurs il y a déjà une petite équipe qui se met en route ! merci la marquise qui nous a réunis !

Annulation du feu d'artifice du 20 juillet 2020.

En raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, la mairie se voit dans l'obligation de confirmer l'annulation du feu d'artifice qui se serait tenu normalement le 20 juillet 2020. Tiré depuis 25 ans ce feu est un moment convivial où l'ensemble des habitants de la commune et des communes voisines se retrouvent pour partager : le repas proposé par le club des aînés, un pique-nique improvisé, un verre autour de la buvette. Pour cette année particulière, nous regrettons profondément de ne pouvoir maintenir ce moment de partage et espérons vous retrouver dès que possible lors des prochains événements sur la commune.

Le ramassage des déjections canines est une obligation... et un acte citoyen !

D'après l'article [R632-1](#) « est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des [...] déjections [...] de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation. »

Ainsi, il est attendu des propriétaires d'animaux domestiques qu'ils ramassent dans tous lieux publics, trottoirs, espaces verts les déjections de leurs compagnons. En cas de non-respect de cette interdiction vous pouvez être amené à payer une amende de deuxième classe de 35€. Pour que cela devienne un automatisme, habituons-nous à démontrer que l'on peut avoir un chien, le promener en ville sans salir l'espace de tous.

Pour procéder immédiatement au ramassage des déjections canines sans se salir les mains voici des solutions simples :

1. Distributeur qui se fixe sur la laisse ou s'emporte dans la poche,
2. Sac ramasse-crottes, se présente en rouleau de sachets individuels,
3. Sac ramasse-crottes mis à disposition par la mairie dans les rues : chemin du canal (près du restaurant l'Ami Rabel),

Les bons gestes de l'été

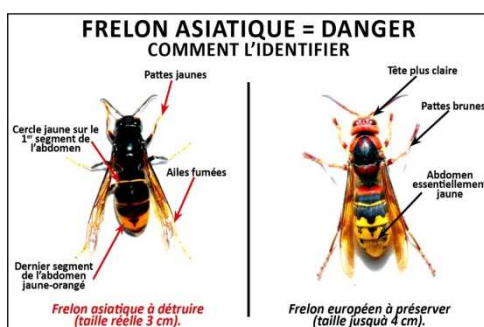
Comment reconnaître le frelon asiatique (*Apis mellifera*) ?

Le frelon asiatique constitue une espèce exotique invasive et prédatrice avérée des abeilles domestiques. Si vous suspectez la présence du frelon asiatique, prenez une photo de l'insecte ou du nid et contactez :

FREDON 26 : tél. 04 75 55 37 89

alexandre.gauthier@fredon26.fr

Plus d'infos sur : www.fredonra.com



L'ambrosie

Gravement allergisants et présentant un problème de santé publique, les plants d'ambrosie doivent être systématiquement détruits, dès identification, par tous moyens : arrachage, fauchage, broyage, tonte, etc.



Le moustique tigre (*Aedes albopictus*)



Présent dans notre zone depuis 2016 et bien que de très petite taille, le moustique tigre peut transmettre à l'homme la dengue, le chikungunya et le zika.

Le moustique tigre se développe dans de petites quantités d'eau, et se déplace peu au cours de sa vie (100 mètres autour de son lieu de naissance). Aussi, il appartient à chacun de couvrir, vider ou éliminer tous les récipients pouvant contenir de l'eau.

Pour plus d'infos : www.ars.sante.fr > Portail ARS > Le moustique tigre